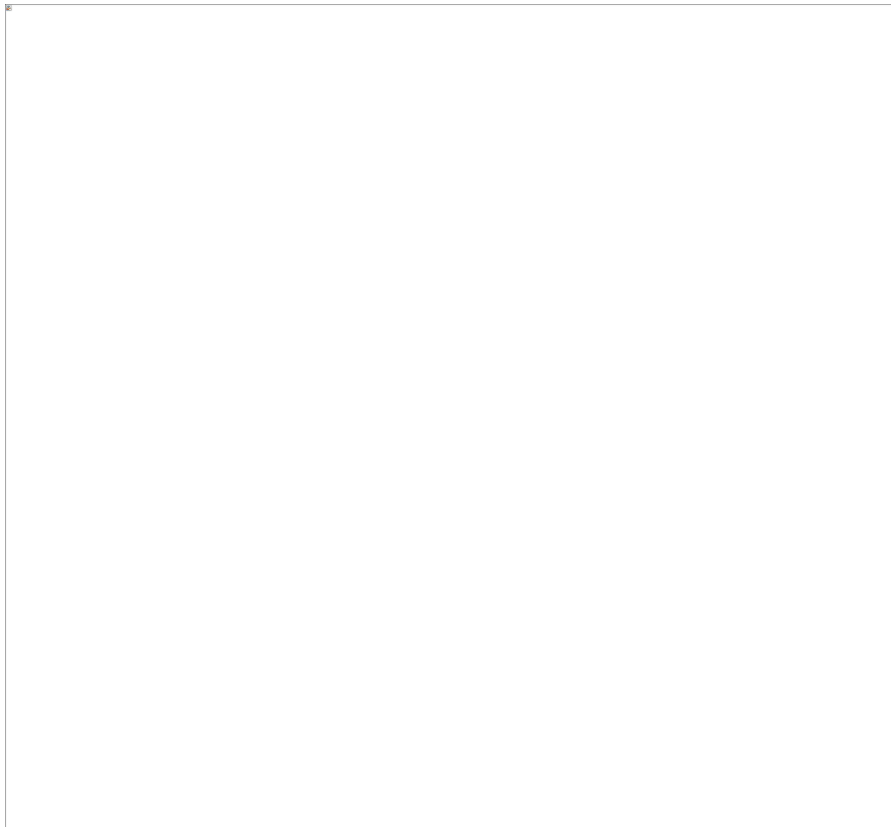


**ALSH Bourdeaux**

**PROJET PÉDAGOGIQUE  
2019**



## SOMMAIRE

<b>I/ Présentation de l'organisateur :</b>	3
<b>II/ Présentation du site :</b>	5
<b>III/ Fonctionnement :</b>	6
a/ Modalité d'inscription :	6
b/ Organisation d'une journée :	8
<b>IV/ Les objectifs pédagogiques :</b>	9
<b>V/ Evaluation :</b>	11
<b>VI/ Les mini-camps :</b>	12
<b>VII/ Accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap :</b>	13
<b>VIII/ Rôle de chacun :</b>	14
a/ Rôle du responsable de la structure:	14
b/ Rôle de l'animateur :	14
c/ Règles de vie :	14
<b>IX/ Réglementation et Sécurité :</b>	15
a/ Activités sportives et physiques :	15
b/ la baignade :	15
c/ Les transports :	15
d/ les repas :	15

## **I/ Présentation de l'organisateur :**

NOM : Communauté des Communes Dieulefit- Bourdeaux

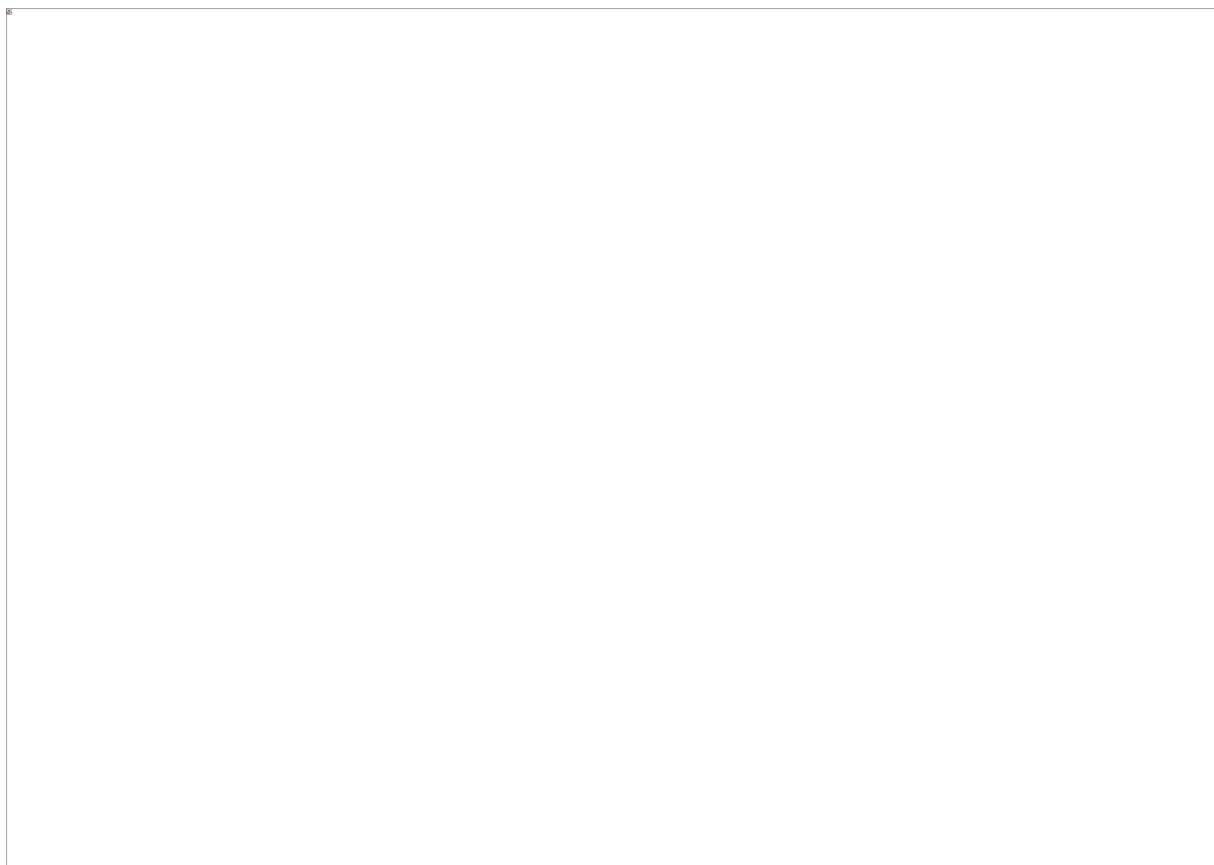
ADRESSE : 8 Rue Garde de Dieu  
26220 Dieulefit

TEL. : 04.75.46.82.33

FAX : 04.75.90.61.69

MEL : **ccpd.courrier@orange.fr**

PRESIDENT : Jean-Marc AUDERGON



La communauté des communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale regroupant 21 communes représentant une population de 9342 habitants et s'étend sur un territoire de 37208 hectares.

Elle a en outre la compétence, la coordination et le développement des actions pour l'enfance et la jeunesse sur le territoire. Elle compte deux accueils de loisirs 4-11 ans : l'un dans la commune de La Bégude de Mazenc, l'autre dans la commune de Bourdeaux et un accueil jeune 11-17 ans dans la commune de Dieulefit.

Le service enfance/jeunesse est constitué d'une équipe permanente :

- une coordinatrice
- Deux responsables pour les accueils 4-11 ans
- deux animateurs de proximité pour l'accueil 11-17 ans.
-

## Le projet éducatif de l'organisateur :

### **Développer du lien social :**

la mixité sociale et le vivre ensemble  
partenariat avec les familles, les établissements scolaires et le milieu associatif local  
la possibilité d'être mobile en proposant des ramassages, du co-voiturage, la découverte du territoire et des nouveaux territoires

### **Favoriser le bien être :**

lien et communication avec les familles  
favoriser la coopération et l'entraide  
mener des actions sur les conduites à risque  
prise en compte d'un individu dans un groupe

### **Éducation à l'environnement :**

favoriser une alimentation saine, équilibrée et de saison  
la découverte de l'environnement  
projets de sensibilisation à l'environnement

### **Développer l'intérêt culturel et artistique :**

mettre en place des projets, permettant d'accéder, de découvrir et s'initier à des pratiques culturelles et artistiques  
tisser des liens avec des acteurs culturels locaux

## II/ Présentation du site :

NOM : A.L.S.H Bourdeaux

ADRESSE : Place de la lève  
26460 Bourdeaux

TEL. : 04.75.53.01.74

PORTABLE: 06.31.48.43.24

MEL : [ccpd.accueildeloisirsbourdeaux@orange.fr](mailto:ccpd.accueildeloisirsbourdeaux@orange.fr)

Directrice : Rabia BELHOCINE

Publique accueilli : 4-11 ans

Capacité d'accueil : 30 enfants

Mode d'accueil : à la journée

Période d'ouverture :

- les petites vacances avec une équipe d'animation de 3 animateurs
- les grandes vacances avec une équipe d'animation de 4 animateurs durant cette période, il est mis en place des mini-camps pour les 7-11 ans, d'une durée de 5 jours, 4 nuits. (cf VI les mini-camps)

L'accueil de loisirs est fermé les trois dernières semaines d'Août et les vacances de Noël

Horaires d'ouverture :

- 8h30 17h30
- les familles amènent leur enfant sur place, il n'y a pas de ramassage.

Le bâtiment :

- le bâtiment est de plein pied
- un hall
- des sanitaires enfants/adultes
- des sanitaires aux normes du handicap
- un réfectoire
- une grande salle
- une petite salle
- une salle de repos
- un local à matériel
- un bureau

Les extérieurs :

- la cour de l'école

- le parc des médecins
- le bord du Roubion
- une piscine municipale
- un stade de tennis
- le marché du jeudi
- une médiathèque

#### Moyens matériels :

- un mini bus 9 places
- un bus 22 places avec chauffeur
- un ordinateur portable, une imprimante et un téléphone portable
- un accès internet
- un appareil photo numérique
- du matériel pédagogique et sportif

#### Moyens financiers :

- un budget permettant d'acheter du matériel pédagogique qui nous permet de proposer des activités de qualité.
- un budget sorties
- un budget mini-camps

#### Moyens humains :

- une coordinatrice permanente
- une directrice permanente
- une équipe d'animation vacataire recrutée pour chaque période de vacances

### **III/ Fonctionnement :**

#### a/ Modalité d'inscription :

Avant chaque vacances, il est distribué un programme dans les cahiers de correspondance des enfants par l'intermédiaire de l'école, diffusé dans le mailing liste des parents et sur le site internet de la CCDB.

Dans le programme les parents trouveront diverses informations tel que :

- le thème qui sera abordé chaque semaine
- dates des sorties éventuelles
- les jours et heures de permanences pour les inscriptions
- les coordonnées pour les inscriptions par courrier
- le barème tarifaire

Les inscriptions ne se font ni par téléphone, ni par mail.

Afin que toutes les familles du territoire puissent bénéficier du service d'accueil. Il a été mis en place un barème de tarifs en tenant compte du quotient familial.

Tarifs à la journée :

Quotient familiale	De 0 à 565€	De 566 à 900€	De 901 à 1200€	De 1201€ à plus
Tarif à la journée	10,00 €	11,00 €	12,10 €	13,10 €
- 10% à partir du 2ème enfant	9,00 €	9,90 €	10,90 €	11,80 €

Les bons CAF et MSA restent à déduire.

Tarifs forfait à la semaine :

Quotient familial	De 0 à 565€	De 566 à 900€	De 901 à 1200€	De 1201€ à plus
Tarif à la journée	47,50 €	52,50 €	58,00 €	63,00 €
- 10% à partir du 2ème enfant	42,75 €	47,25 €	52,20 €	56,70 €

Le prix à la journée englobe :

- les repas et les goûters
- les sorties éventuelles avec le pique-nique

Pour les sorties, il n'est pas demandé de supplément aux familles.

**Si une sortie est programmée durant la semaine, les familles doivent inscrire leur enfant un minimum de trois jours.**

## b/ Organisation d'une journée :

**8h30/9h30** : accueil des enfants et des parents

**9h30/10h** : rangement, rassemblement

Temps du matin

**10h/11h45h** : activités organisées

**11h45/12h** : dressage de la table

**12h/13h** : repas

Le repas

**13h/14h** : temps à soi et calme, repos pour les petits

Temps à soi

**14h/16h** : activités organisées

**16h/16h30** : lavage des mains, goûter

Le goûter

**17h/17h30** : départ, accueil des parents

Temps du départ

### Temps du matin

C'est un moment durant lequel l'accueil se met en éveil. L'équipe d'animation se charge de cette tâche. Les enfants qui arrivent peuvent aider les animateurs. C'est l'occasion aussi de partager et d'échanger avec les parents. Les enfants peuvent s'adonner à la lecture, aux jeux de société, la dînette, dessins... Les animateurs sont présents aussi et jouent avec les enfants. Puis le rangement s'annonce afin de pouvoir se rassembler. Le rassemblement doit être fait systématiquement, il permet de se présenter et d'échanger avec les enfants. Les animateurs présentent le déroulé de la journée.

### Le repas

C'est un moment de la vie quotidienne, où tout le monde participe pour mettre la table et débarrasser.

Il se doit convivial, c'est le temps de profiter des uns et des autres autour d'une table.

L'équipe ne force pas si les enfants n'aiment pas, par contre ils se doivent de goûter un peu, l'animateur montre l'exemple.

### Temps à soi

C'est un moment où les enfants se retrouvent entre eux et jouent ensemble. Certains pourront faire la sieste. Les animateurs sont présents, ils sont disponibles et attentifs aux attentes des enfants.

### Le goûter

Comme pour le midi, tout le monde participe à la préparation et au rangement. C'est souvent un temps où les enfants partagent avec les animateurs leur ressenti de la journée.

### Temps du départ

C'est le moment où les parents se posent et prennent le temps de discuter avec l'équipe d'animation. Les enfants profitent pour raconter leur journée, montrer ce qu'ils ont réalisés (si le cas se présente). Il est fait aussi les retours de la journée.



### **Activités organisées :**

Elles sont un moyen de remplir nos objectifs pédagogiques.

Elles ne doivent pas être occupationnelles.

Elles ne doivent pas être réalisées par les animateurs mais animées par eux. Les animateurs sont là pour guider, aider, conseiller et montrer aux enfants.

Elles doivent être préparées par les animateurs et montrées aux enfants dans la mesure du possible par un exemple, afin que les enfants aient une idée du rendu final.

### **IV/ Les objectifs pédagogiques :**

#### **Bien-être de l'enfant :**

- assurer sa sécurité physique et affective
- respecter de l'hygiène, l'alimentation, rythme de vie
- permettre de développer ses capacités intellectuelles, artistiques et physiques

moyens :            assurer un accueil personnalisé  
                         être vigilant, à l'écoute, disponible  
                         accompagner l'enfant sur le temps de lavage des mains  
                         organiser la vie quotidienne en tenant compte du rythme biologique de l'enfant  
                         faire des groupes par tranche d'âge  
                         possibilité de « ne rien faire », s'isoler lorsque le besoin s'en ressent  
                         avoir une alimentation saine et équilibrée  
                         éveiller sa curiosité par le biais d'activités de découverte de soi, des autres  
                         faire des jeux sportifs variés  
                         proposer des activités artistiques avec des techniques nouvelles

#### **Développer la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité:**

- respecter chacun dans sa différence
- respecter les règles de vie dans un groupe
- mettre en avant les notions de partage, solidarité et d'entraide

moyens :            mettre en place des temps de dialogue et échange  
                         mettre en place des règles de vie claires  
                         valoriser l'enfant dans ses réalisations au niveau du groupe  
                         permettre aux grands d'aider les plus petits dans des actions de la vie quotidienne  
                         proposer des jeux coopératifs, des grands jeux en mixant les âges

#### **Faire grandir :**

- Donner à l'enfant la possibilité de grandir

moyens : accompagner et guider l'enfant et éviter de faire à sa place  
 associer l'enfant dans la vie quotidienne  
 installer et ranger le matériel, mettre et débarrasser la table  
 donner la possibilité de se servir seul à table  
 aménager les lieux de manière à ce que le rangement soit simple et identifiable

### Accès à la culture, la lecture et les techniques artistiques :

- initier à des activités culturelles, artistiques
- permettre d'acquérir des connaissances
- sensibiliser à la différence culturelle
- développer sa curiosité, sa créativité, son imagination

moyens : proposer des activités diverses et variées  
 faire intervenir des artistes  
 mettre en place un coin bibliothèque avec de la littérature jeunesse  
 amener à la médiathèque  
 proposer de découvrir d'autres cultures par le biais de jeux, activités manuelles, culinaires  
 proposer des sorties extérieures ayant accès à la culture (festival conte, spectacle)

### Sensibiliser à l'environnement :

- découvrir l'environnement
- nouer des liens avec les agriculteurs environnant
- respect de la nature

moyens : balade autour du village et ses environs  
 organiser des sorties sur le territoire ou à proximité  
 faire un jardin potager  
 faire des activités cuisine avec des produits locaux  
 visite de fermes pédagogiques  
 proposer des activités manuelles à faire avec les éléments de la nature  
 faire le tri au sein de la structure

### Impliquer les familles :

- favoriser le lien avec les familles
- favoriser l'information
- participer à la vie du centre

moyens : être à l'écoute et sécuriser les parents

mettre en place un accueil échelonné  
faire visiter la structure lors d'une première inscription  
privilégier l'accueil individuel parents/enfants  
informer par panneau d'affichage, téléphone, internet  
distribuer les plannings détaillés des activités  
permettre un temps de rencontre et d'échange  
organiser des après-midi goûter : occasion de découvrir les projets réalisés par leurs enfants (spectacle, expositions...)

## V/ Evaluation :

Une réunion de préparation est mise en place avant le séjour, Elle se fait en deux temps pour les petites vacances : les samedis matins, la première 15 jours avant, elle permet de faire connaissance avec les personnes qui constitueront l'équipe d'animation. C'est aussi l'occasion d'élaborer le projet d'animation et d'inclure les objectifs que l'on veut mettre en avant lors de nos thèmes. La deuxième, le samedi avant l'ouverture du séjour, elle nous permet d'agencer la structure, faire la visite du village afin que les animateurs puissent voir et utiliser l'environnement naturel. C'est le temps aussi, de parler des enfants inscrits et de leur difficulté éventuelle pour certains.

Pour les grandes vacances, l'organisation est la même mais faite sur deux samedis à la journée.

Durant le séjour, deux réunions de régulation d'1 heure chacune sont proposées. Elles nous permettent de faire le point, échanger sur les activités proposées juger la pertinence du choix par rapport aux objectifs, la participation des enfants, difficultés rencontrées ou pas avec un groupe, un enfant, trouver des solutions. Elle nous permet aussi de faire le point au sein de l'équipe, ses points forts, ses points faibles. C'est l'occasion de réajuster parfois les groupes les activités, les jeux, car les inscriptions se font à la journée (il se peut qu'il y est des nouveaux inscrits durant la semaine).

En fin de séjour lors une réunion est organisée pour faire un bilan des semaines effectuées sur la structure : évaluation des thèmes choisis pour chaque semaine, relation avec l'équipe d'animation, l'équipe technique, la direction, perspectives d'évolution dans le fonctionnement de la structure et des objectifs pédagogiques.

En fin de séjour le responsable de la structure fait un bilan écrit, en synthèse des bilans faits avec l'équipe d'animation, sur les objectifs pédagogiques abordés, le fonctionnement et les points à améliorer. Il fait des entretiens individuels avec la coordinatrice du service, basés sur le dialogue. Cela permet d'avoir un regard extérieur et d'évaluer avec du recul les actions mises en places.

## VI/ Les mini-camps :

« Activité accessoire à un accueil sans hébergement », elle concerne tous les enfants du territoire de la CCDB, avec le même projet éducatif. Le responsable de l'accueil sans hébergement est responsable de l'activité accessoire, il nomme comme référent un animateur diplômé présent sur place.

L'activité accessoire se déroule à proximité de l'accueil principal, afin que le responsable puisse se rendre sur les lieux.

Durant la période des grandes vacances, il est organisé deux séjours de 5 jours/4 nuits (un en juillet, un en août). L'effectif du groupe d'enfants est de 20, âgés de 7 à 11 ans, pour un taux d'encadrement de 3 animateurs.

Ils peuvent se dérouler soit :

- dans un hébergement en dur avec pension complète
- sous tente, avec le nécessaire pour camper

Le contenu de chaque séjour est construit autour d'un projet spécifique, soit sportif, soit culturel. Toutes réservations sont faites à l'avance par le responsable de l'accueil principal ainsi que pour des activités spécifiques, les animateurs ont la charge des activités et veillées.

### Tarifs semaine :

Quotient familial	De 0 à 565€	De 566 à 900€	De 901 à 1200€	De 1201€ à plus
Tarif	115,00 €	144,50 €	173,00 €	202,00 €

Les bons CAF et MSA restent à déduire.

### Les objectifs mis en place :

- découvrir une autre expérience de vacances en dehors du milieu familial
- permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances
- créer des souvenirs en commun
- participer à l'apprentissage des règles de vie en collectivité : en s'impliquant dans la préparation des repas, faire la vaisselle, le rangement des affaires collectives, rangement de ses affaires personnelles
- s'initier à des pratiques sportives ou culturelles
- faire connaissance avec tous les enfants du territoire
- permettre de découvrir de nouveaux territoires

## Évaluation :

Il est fait un retour oral tous les jours entre le responsable et le référent du séjour.

L'évaluation se fait en fin de séjour, le responsable de l'accueil demande au référent de lui rédiger un bilan écrit sur le contenu du séjour et des activités mises en places, la participation des enfants et leur ressenti, la qualité de l'accueil de la structure qui reçoit.

## VII/ Accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap :

L'accueil de loisirs n'est pas une structure spécialisée, elle peut tout fois accueillir des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap.

Si le cas se présente avant l'accueil, il est important que les parents signalent toute difficulté de leur enfant. Il sera proposé aux familles de visiter la structure, afin de juger par eux-mêmes si le lieu est en capacité d'accueillir leur enfant. Il leur sera demandé un PAI si le cas se présente.

Toutefois, un temps d'observation de l'enfant dans la structure pour évaluer les besoins éventuels, la faisabilité de l'accueil et devra être en capacité d'accepter les règles de vie dans un groupe.

Par la suite, il faudra créer une relation de confiance entre la famille et l'équipe d'animation, la famille expliquera le handicap de son enfant et sa particularité éventuelle, le comportement à tenir par l'équipe, face à une crise d'angoisse ou crise comportementale ou prise de médicament éventuelle.

L'équipe d'animation doit être informée des difficultés de l'enfant, afin de doubler de vigilance :

- adapter au mieux sa manière de transmettre les consignes courtes et simples pour un enfant atteint de trouble de handicap
- connaître les allergies, le traitement médical éventuel pour les enfants atteints de troubles de la santé
- s'adapter face un comportement inhabituel

## Les objectifs qui pourront être mis en place :

- être en sécurité affective et physique
- prendre en compte ses besoins spécifiques
- respecter son rythme
- faire sa place au sein du groupe, comme un enfant à part entière
- partager un moment de vacances comme les autres
- permettre de participer à des activités adaptées à ses capacités
- respecter les règles de vie
- se repérer dans les locaux afin d'être le plus autonome possible
- participer aux activités en fonction de ses capacités
- laisser les autres enfants le guider dans la vie quotidienne afin d'avoir un rôle de bienveillance et d'entraide
- faire un retour aux familles tous les soirs, leur permettra de savoir comment s'est déroulée la journée pour leur enfant

## VIII/ Rôle de chacun :

### a/ Rôle du responsable de la structure:

- Elle est garante de la sécurité affective, physique et morale des enfants.
- Elle est garante de la mise en œuvre et le suivi du projet pédagogique.
- Elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Elle a en charge la gestion quotidienne de l'accueil (administrative, financière, matérielle et humaine).
- Elle gère les relations avec les différents partenaires (prestataire de service, partenaires, municipalité...).
- Elle a un rôle formateur des animateurs, de suivi et validation des stagiaires.
- Elle associe les familles à vie de la structure.

### b/ Rôle de l'animateur :

#### Avec les enfants :

- Il est garant de leur sécurité affective, physique et morale.
- Il est disponible, avenant, dynamique et affectif.
- Il sait adapter les activités à l'âge et au rythme des enfants
- Il les laisse faire et ne fait pas à leur place.
- Il est à l'écoute et montre l'exemple.
- Il connaît les différentes règles de sécurité.
- Il est force de proposition et sait s'adapter lorsqu'une activité ne fonctionne pas.

#### Avec ses collègues :

- Il les respecte
- Il participe aux réunions
- Il respecte le travail de l'autre (prestataire de service, personnel d'entretien, chauffeur de bus, intervenant...)

#### Avec les parents :

- Il discute avec eux lorsqu'ils sont demandeurs, sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou orienter vers les personnes concernées.
- Il est disponible et à l'écoute aux moments d'accueil du matin et du soir.

### c/ Règles de vie :

- Pas de téléphone portable durant les activités et les temps libres.
- Ne pas fumer devant les enfants ni les parents
- Une pause de 30 min est accordée

## IX/ Réglementation et Sécurité :

### a/ Activités sportives et physiques :

Organisation d'activités physiques et sportives est l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles. Le responsable de la structure est garant du respect de ces modalités.

#### 1/ Activités ludiques ou déplacement :

Elles ont pour finalité le jeu ou le déplacement et ne représentent pas de risque. Elles sont encadrées par l'équipe pédagogique, qui respecte la sécurité et adapte en fonction des tranches d'âges.

#### 2/ Activités physiques particulières :

L'organisation sera basée sur l'arrêté du 25 avril 2012, le responsable se sera renseigné au préalable de la nature de l'activité, du lieu, du public concerné, du taux d'encadrement, de la qualification et effectif des personnels fournis par le prestataire.

### b/ la baignade :

#### 1/ baignade aménagée :

La présence d'un animateur pour 5 enfants moins de 6 ans dans l'eau, la présence d'un animateur pour 8 enfants 6 ans et plus. Sous la surveillance d'un surveillant de baignade.

#### 2/ Les mini-séjours :

Les mini-camps se déroulant sous tente, dans un camping avec piscine, le taux d'encadrement sera le même. L'équipe pédagogique sera alors avec un animateur qui aura la qualification de « surveillant de baignade ».

### c/ Les transports :

L'organisation de sorties se fait avec deux véhicules, un bus 22 places avec chauffeur et un mini-bus 9 places. Dans le grands bus, les enfants sont accompagnés par deux animateurs. Les animateurs ont la liste des enfants et coordonnées des parents. Ils les comptent à chaque montée et descente du bus. Ils veillent à ce qu'ils soient ceinturés. Un animateur se poste à l'avant et l'autre à l'arrière.

Avec le mini-bus : c'est le responsable de la structure qui le conduit, les enfants transportés sont les plus âgés de la structure. Le responsable veille à ce qu'ils soient ceinturés. Il a la liste des enfants et les coordonnées des parents.

L'itinéraire a été vu au préalable avec le chauffeur et le responsable.

### d/ les repas :

Pour les repas, la structure bénéficie d'une prestation de service.

Lors des sorties, nous respectons la chaîne de froid en utilisant des glacières avec pains de glaces.

Pour les mini-séjours en camping, le campement est muni d'un réfrigérateur avec thermomètre, il est conservé la totalité des numéros de lots pour la traçabilité des denrées dans un cahier, ainsi qu'un échantillon témoin de chaque aliment transformé au minimum trois jours. Il est demandé aux enfants d'avoir les mains propres avant chaque confection des repas. Les repas sont élaborés de façon à ce qu'ils soient variés et équilibrés dans la mesure du possible.